Effacer

New Nouveau Brunswick

FORMULAIRE D	Formulaire de demande de certificat d'enseignement provisoire pour les enseignants et enseignantes formés aux États-Unis

INFORMATIONS IMPORTANTES ET DATES D'ÉCHÉANCE

- Les dossiers ne sont traités qu'après réception de tous les documents requis par le Bureau de la certification des maîtres.
- Certificat valide à compter du 2 juillet : la demande doit être soumise avant le 31 octobre de la même année (le cachet postal en faisant foi). L'ensemble de la formation doit être terminée au plus tard le 31 août de la même année.
- Certificat valide à compter du 2 janvier : la demande doit être soumise avant le 31 mars de la même année (le cachet postal en faisant foi). L'ensemble de la formation doit être terminée au plus tard le 31 décembre de l'année précédente.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom de famille	
Prénom	
Autre prénom	
Nom de jeune fille	

Genre	HOMME ☐	FEMME ☐	NON BINAIRE ☐
Date de naissance	ANNÉE :	MOIS :	JOUR :

Numéros de téléphone	MAISON :	TRAVAIL :	CELLULAIRE :
Courriel			

Adresse postale	Nº	RUE :	APP. :
	VILLE :	ÉTAT/PAYS	CODE POSTAL :

NIVEAU DE CERTIFICATION PROVISOIRE DEMANDÉ

Consultez les exigences et cochez le niveau approprié.

Certificat d'enseignement provisoire 4 ☐	Certificat d'enseignement provisoire 5 ☐	Certificat d'enseignement provisoire 6 ☐
RÉSUMÉ DES EXIGENCES POUR CHAQUE NIVEAU DE CERTIFICATION		
• Baccalauréat en éducation approuvé • Minimum de **138 heures-crédits universitaires** comprenant : ○ 30 crédits en pédagogie et 18 crédits (ou 18 semaines) de stage d'enseignement approuvé, et ○ une majeure (30 crédits) dans une matière enseignée ou une combinaison majeure (24 crédits) – mineure (18 crédits) dans deux matières enseignées.	• Baccalauréat en éducation approuvé • Minimum de **168 heures-crédits universitaires** comprenant : ○ 45 crédits en pédagogie et 15 crédits (ou 15 semaines) de stage d'enseignement approuvé, et ○ une majeure (30 crédits) dans une matière enseignée ou une combinaison majeure (24 crédits) – mineure (18 crédits) dans deux matières enseignées.	• Personne qui répond aux exigences d'obtention d'un certificat 5 et qui : ○ détient une maîtrise en éducation ou dans une matière enseignée comportant 30 crédits de niveau 6000, ou ○ a une formation ne menant pas à un diplôme, comportant 30 crédits de niveau 6000 dans des matières enseignées et donnant une majeure additionnelle, deux mineures additionnelles, ou une mineure additionnelle et une concentration.

ÉDUCATION UNIVERSITAIRE

DIPLÔME	Nombre de crédits	Majeure (sans mineure : 30 crédits – avec mineure : 24 crédits)	Mineure (18 crédits)	Établissement d'enseignement	Année d'obtention du diplôme
Baccalauréat (autre qu'un baccalauréat en éducation)					
Baccalauréat en éducation					
Maîtrise					
Autre diplôme d'études universitaires					

FRAIS ET DOCUMENTS REQUIS

● Documents qui doivent être envoyés par la personne présentant la demande.

▲ Documents qui doivent être envoyés par l'établissement émetteur.

☐ ●

Frais : 120 $ CA Veuillez payer par mandat-poste ou par chèque à l'ordre du ministre des Finances du Nouveau-Brunswick **OU** par virement bancaire.

VEUILLEZ JOINDRE UNE CONFIRMATION DE VIREMENT AVEC VOTRE FORMULAIRE.
Adresse de courriel pour le virement bancaire : **eecd-edpefinanceservices@gnb.ca**
Veuillez inscrire les renseignements suivants dans la boîte de message lors de l'envoi du virement bancaire.

- Nom complet (y compris le nom de jeune fille)
- Formulaire de certification utilisé : Formulaire de certification D
- Frais payés : 120 $ CA
- Si l'on vous demande d'entrer une question et un mot de passe, veuillez le faire. Toutefois, il n'est pas nécessaire de transmettre cette question et ce mot de passe, car le système est configuré pour traiter les dépôts automatiques.

Les clients des caisses populaires UNI et Desjardins sont priés de ne pas utiliser le virement bancaire et de payer par chèque ou mandat-poste.

☐ ▲

Relevés de notes officiels
Relevés de notes officiels de l'établissement d'origine de **toute formation universitaire**, même si les crédits ont été transférés d'un établissement d'enseignement à un autre. Les relevés de notes doivent être envoyés par courriel ou par la poste au Bureau de la certification des maîtres par les établissements qui les délivrent. Vous pouvez aussi envoyer un relevé de notes dans une **enveloppe scellée** par l'établissement. Si les relevés de notes sont acheminés avant l'obtention du diplôme, veuillez vous assurer que les notes ont été accordées pour tous les cours, y compris les stages. De plus, si un diplôme est en voie de vous être délivré, vous devez inclure une lettre provenant du bureau du registraire de l'établissement qui le délivrera et mentionnera que vous avez répondu aux exigences requises et qu'un diplôme dudit établissement est en voie de vous être délivré.

☐ ●

Vérification de casier judiciaire
La vérification doit avoir été faite dans les 12 mois précédant la date de signature du présent formulaire. Le document doit porter le sceau du service de police responsable de la vérification et être daté et signé. Les copies ne sont pas acceptées. Une vérification en ligne peut être acceptée si elle est fournie par un corps de police et comporte une méthode d'authentification.

☐ ▲

Attestation(s) officielle(s) de statut professionnel
Pour chaque État où vous avez enseigné, vous devez fournir une attestation officielle de statut professionnel. Ce document est fourni par un organisme de réglementation ou par un gouvernement. Il doit :

- être daté, signé et imprimé sur du papier portant l'en-tête de l'organisme;
- confirmer que vous avez le droit d'enseigner;
- confirmer que vous n'avez jamais été déclaré(e) coupable d'inconduite professionnelle;
- confirmer que votre autorisation d'enseigner n'a pas été suspendue ou révoquée.

Le document doit être envoyé directement par courriel ou par la poste au Bureau de la certification des maîtres par l'organisme qui le délivre. Une attestation dans une enveloppe scellée par l'organisme sera aussi acceptée.

☐ ●

État d'employabilité
Les personnes qui n'ont pas la citoyenneté canadienne doivent présenter une copie certifiée conforme de leur carte de résident permanent ou de leur permis de travail.

Le Bureau de la certification des maîtres se réserve le droit de demander des documents supplémentaires.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ANTÉCÉDENTS PERSONNELS

Vous devez répondre à toutes les questions de cette section. À partir de la question 2, pour chaque réponse affirmative « Oui », veuillez inclure une explication par écrit sur une feuille distincte, dans laquelle vous ferez référence au numéro de la question.

1.	☐ Oui ☐ Non	Avez-vous été titulaire d'un permis ou d'un certificat vous autorisant à enseigner ailleurs au Canada ou à l'étranger? Le cas échéant, précisez l'état, le territoire ou la province ci-dessous : _____
2.	☐ Oui ☐ Non	Avez-vous soumis une demande de permis ou de certificat d'enseignement qui a été refusée?
3.	☐ Oui ☐ Non	Votre permis d'enseigner ou votre certificat d'enseignement a-t-il déjà fait l'objet d'une suspension ou d'une révocation à l'extérieur du Nouveau-Brunswick?
4.	☐ Oui ☐ Non	Avez-vous déjà, pour une autre raison que le non-versement de frais, renoncé volontairement à votre permis ou à votre certificat d'enseignement?
5.	☐ Oui ☐ Non	Avez-vous déjà restreint volontairement votre pratique de l'enseignement avant une enquête ou une procédure disciplinaire?
6.	☐ Oui ☐ Non	Avez-vous déjà été déclaré(e)coupable de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité dans l'exercice de la profession d'enseignant(e)?
7.	☐ Oui ☐ Non	Avez-vous déjà fait l'objet ou faites-vous actuellement l'objet d'une enquête ou d'une procédure concernant votre conduite professionnelle, vos compétences ou vos capacités dans l'exercice de la profession d'enseignant(e), y compris dans le cadre du programme de formation à l'enseignement?
8.	☐ Oui ☐ Non	Avez-vous déjà fait l'objet d'une expulsion d'un programme de formation à l'enseignement par un organisme offrant ce type de programme?
9.	☐ Oui ☐ Non	Avez-vous déjà fait l'objet d'une interdiction d'exercer votre profession d'enseignant(e) en raison d'une procédure criminelle, civile ou disciplinaire?
10.	☐ Oui ☐ Non	Avez-vous déjà accepté un règlement à l'amiable ou démissionné pour éviter une procédure ou une mesure disciplinaire, et ce, en raison de votre conduite professionnelle, de vos compétences ou de votre capacité d'exercer en lien avec vos fonctions d'enseignant(e) ou votre certificat d'enseignement?
11.	☐ Oui ☐ Non	Avez-vous déjà été démis(e) de vos fonctions d'enseignant(e) par un district scolaire, une administration éducative ou un organisme en raison de votre conduite, de vos compétences ou de votre capacité dans l'exercice de votre profession?
12.	☐ Oui ☐ Non	Avez-vous déjà fait l'objet d'une enquête ou d'une procédure concernant votre travail auprès d'enfants ou d'élèves dans une quelconque fonction professionnelle?
13.	☐ Oui ☐ Non	Existe-t-il d'autres renseignements dont vous avez connaissance et qui pourraient avoir des répercussions sur votre admissibilité à l'obtention d'un certificat d'enseignement?

DÉCLARATION

Je déclare que toutes les informations fournies dans le présent dossier de demande sont, à ma connaissance, véridiques, précises et exhaustives. Je comprends qu'aucune évaluation de mes qualifications ne pourra être effectuée tant que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MEDPE) n'aura pas reçu tous les documents requis et qu'il se peut que le Ministère exige de plus amples renseignements de ma part à cet effet.

J'autorise le MEDPE à communiquer, dans le cadre de ma demande de certification, avec les établissements d'enseignement que j'ai fréquentés et à recevoir des renseignements desdits établissements, des bureaux de certification ou de délivrance de brevets d'enseignement et des services de police. Je comprends que lesdits renseignements pourront être utilisés par le Ministère pour déterminer mon admissibilité ou si mon certificat doit faire l'objet de modalités, de conditions ou de limites.

J'autorise toute instance (personne, gouvernement, administration, établissement éducatif, force policière, administration militaire, corps administratif ou autre organisme) interrogée dans le cadre de la présente demande à fournir au MEDPE tout renseignement ou document pertinent et requis.

J'accepte la responsabilité d'informer le MEDPE, par écrit, de tout changement aux renseignements que j'ai fournis dans le cadre de la présente demande.

Je déclare par la présente qu'aucun des documents que j'ai joints à ma demande n'a été modifié de quelque façon que ce soit.

Je confirme avoir lu toutes les exigences du MEDPE relatives à son attribution du certificat d'enseignement.

Signature de la personne présentant la demande : _____
Date :_____

Nom en lettres majuscules : _____

La soumission de renseignements faux ou trompeurs, en tout ou en partie, par l'auteur(e) de la présente demande pourrait entraîner la non-délivrance, la suspension ou la révocation du certificat d'enseignement.

La personne présentant une demande a l'obligation d'informer le MEDPE de tout changement de circonstances en lien avec les questions posées dans la section « Renseignements sur les antécédents personnels » du présent dossier de candidature. Toute omission pourrait entraîner la suspension ou la révocation du certificat d'enseignement.

COORDONNÉES

Adresse postale (pour tout document envoyé par la poste)

Bureau de la certification des maîtres
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : 506 453-2785
Télécopieur : 506 453-5349
certificationdesmaitres@gnb.ca

Adresse municipale (pour tout document envoyé par service de messagerie, p. ex. : Purolator, FedEx, UPS et DHL)

Bureau de la certification des maîtres
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Place 2000
250, rue King
Fredericton (N.-B.) E3B 9M9

MARS 2023

Haut